



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du conseil d'août - 30 août 2023 à 9 h

Procès-verbal de la réunion extraordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 30 août 2023 à 9 h.

présents : préfet adjoint Émile Rémillard
 conseillers Paul Sabourin
 Louis Duval
 Jean Barnabé
 Harold Janzen

 directrice générale Jolene Bird

Absent : préfet Paul Gilmore

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion

2 Adoption de l'ordre du jour N° de résolution : 23 161

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour de la réunion du 30 août 2023 soit par la présente adopté.

ADOPTÉE

3 Affaires générales

Le conseiller Harold Janzen s'est retiré de la discussion et du vote pour cause de conflit d'intérêts.

3.1 Audience publique sur ordonnance de dérogation V2/23 - ouverture - 9 h N° de résolution : 23 162

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa réunion ordinaire et qu'il se réunisse en audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V2/23.

ADOPTÉE

3.2 Audience publique sur ordonnance de dérogation V2/23 - clôture N° de résolution : 23 163

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V2/23 soit close.

ADOPTÉE

3.3 Ordre de dérogation V2/23 - décision N° de résolution : 23 164

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE Marsh River Farms, propriétaires enregistrés du 1/4 NO 24-4-2 e, dont le zonage est AG, a fait une demande pour déroger à la superficie minimale requise de 80 acres à 15,5 acres;

IL EST RÉSOLU QUE la demande de dérogation n° V2/23 soit APPROUVÉE sans conditions pour déroger à la superficie minimale requise de 80 acres à 15,5 acres.

ADOPTÉE

Le conseiller Harold Janzen s'est abstenu pour cause de conflit d'intérêts.

3.4 Audience publique sur ordre de dérogation V3/23 - ouverture - 9 h N° de résolution : 23 165

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa réunion ordinaire et qu'il se réunisse en audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V3/23.

ADOPTÉE

3.5 Audience publique sur ordonnance de dérogation V3/23 - clôture N° de résolution : 23 166

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU que l'audience publique pour la demande d'ordre de dérogation V3/23 soit close.

ADOPTÉE

3.6 Ordonnance de dérogation V3/23 - décision N° de résolution : 23 167

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE la M. r. de Montcalm, propriétaire enregistrée d'une partie des lots riverains 233, 235 et 237 de la Paroisse de Sainte-Agathe, c'est-à-dire le lot 2, bloc 2, plan 12645 BTFW, le lot 11, bloc 2, plan 9806 BTFW, et la parcelle B, plan 12334 BTFW, a présenté une demande de dérogation de la largeur minimale du site pour les lots 17 à 21 du bloc 2, qui passerait de 50 à 43 pieds dans le cadre du projet de lotissement;

IL EST RÉSOLU que la demande de dérogation n° V3/23 soit APPROUVÉE sans conditions.

ADOPTÉE

4 Levée de la séance N° de résolution : 23 168

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU que le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU que cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 20 septembre 2023 à 8 h.

Levée de la séance : 9 h 15.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale